



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 55176

Texte de la question

M. Philippe Cochet attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la question de savoir si la procédure de l'assermentation des fonctionnaires de la police nationale est toujours nécessaire. Dans le cas d'une réponse positive, il lui demande si cette assermentation doit toujours toucher toutes les catégories de fonctionnaires de police malgré l'évolution des compétences de certaines d'entre elles, notamment celles des APJ21.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Cochet](#)

Circonscription : Rhône (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55176

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 479